

Le 07/04/2025

Folio N° 2025/18

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 031-213101280-20250407-2025_18-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU 07 avril 2025

Date de convocation : 21 mars 2025
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 12
En absence : 2
En votant : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ, Céline VANNIER, Benjamin HERVÉ.

Étaient absents : Marc MIRANI, Laurent PAIRASTRE.

Madame Dominique LEVRAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

Le budget primitif de la collectivité prévoit les dépenses et les recettes de l'année pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leur établissements publics administratifs,

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve le Budget Principal tel que présenté ci-dessous :

COMMUNE DE CAUJAC - Budget Communal - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	491 450,25	532 615,99
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 41 165,74	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		532 615,99	532 615,99
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 114 462,03	649 425,54
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 465 036,49
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 114 462,03	1 114 462,03
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		1 647 078,02	1 647 078,02

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 7 avril 2025

Le secrétaire de séance

Dominique LEVRAT



Le Maire,

Émilie FREYCHÉ

